



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 NOVEMBRE 2023 – SAISON 2022/2023

PARCOURS DE KERVIDERN :

Suite à la tempête CIARAN, nous avons contacté les propriétaires. Un nous interdit d'aller sur ses parcelles, il attend le passage des experts...

Un autre nous autorise à enlever les branches des chemins et passages. A certains endroits ce sont des arbres qui barrent les chemins, Alexis va voir avec lui comment il est possible d'avancer la remise en état...

Vous l'aurez compris, pour l'instant il est donc toujours INTERDIT d'aller tirer sur nos parcours extérieurs de Kervidern.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Saison 2022/2023 très positive, tant au niveau du nombre d'adhérents que du nombre de participations aux compétitions départementales, régionales et nationales.

Licenciés :

Le club a, à nouveau, enregistré une progression du nombre de licenciés : 45 archers dont 36 hommes et 9 femmes. Dans cet effectif, on dénombre 9 jeunes.

La progression continue sur la saison actuelle.

Participations aux concours :

Excellente représentation du Club au niveau départemental, régional et national avec 27 compétiteurs pour 263 concours.

30 médailles dont la médaille d'OR de Patrick JUMPERTZ au France Nature.

Organisation concours à Kervidern :

Le club a organisé 3 concours :

- Nature : le 25 septembre 2022
- Régional Nature le 7 mai 2023
- 3D le 25 juin 2023

Bonne rentabilité. Deux raisons à cela : règlement de l'inscription par nos archers (sauf les jeunes) et des dépenses mieux maîtrisées, notamment grâce à la pré-réservation des repas.

Participation aux manifestations extérieures :

Le club a participé aux Forums des Associations de Ploumilliau et Ploulec'h et au Téléthon de Ploumilliau.

Activités internes :

- Galette des Rois en janvier 2023.
- Archer de l'année en mars 2023 : Nolhan à nouveau roi chez les jeunes – Jean-Paul en Arc Traditionnel et Vivien en Arc à poulies.
- Le passage des flèches de progression et l'animation « sonner les cloches » n'ont pas eu lieu, nous étions trop pris par l'organisation du Régional Nature.

Tenue club : au fil du temps, Patrick JUMPERTZ continue de commander des polos pour les archers intéressés.

Trémeur : en fin de saison, Trémeur nous a annoncé qu'il souhaitait quitter le bureau, ne plus entraîner et ne plus préparer les parcours extérieurs de Kervidern.

Nous regrettons sincèrement sa décision mais nous la respectons. Un grand merci à lui pour tout ce qu'il a fait pour le Club, sans compter son temps, par son immense implication. Nous restons bien sûr en contact et nous le croiserons sur les parcours puisqu'il reste ARBITRE au sein du club.

Nous devons nous améliorer sur un point qui est le respect des procédures et règles.

Je suis sûr qu'avec de la bonne volonté nous pouvons y arriver et je compte sur vous.

Bonne saison à tous.

RAPPORT FINANCIER

Patrick BESSAS a présenté les bilans des 3 concours organisés sur la saison, le bilan global de l'année, le budget prévisionnel 2023/2024.

Les comptes de l'Association sont positifs et sont validés.

INDEMNISATION CONCOURS

Patrick BESSAS présente la répartition des 500 € concernant l'indemnisation versée aux archers qui ont participé aux concours Régionaux et Nationaux.

Le montant versé pour la participation aux concours Régionaux étant « minime » la question de répartir les 500 € uniquement aux archers qui vont aux Championnats de France est posée.

Après discussion, il est décidé, pour la saison actuelle (2023/2024) que le budget réservé à cette indemnisation reste à 500 € et est réservé aux participations aux Championnats de France.

SAISON 2023-2024

Licences :

54 licences pour le moment.

Mise en application des tarifs votés l'année dernière : 120 € pour les adultes, 70 € pour les jeunes. Poussins : 50 €

Coût LICENCES	Part CLUB	
Adulte compétition	66 €	54 €
Adulte pratique en club	58 €	62 €
Jeune	41 €	29 €
Poussin	31 €	19 €

Répartition coûts licences adultes :

- Comité Départemental : 6 €
- Comité Régional : 18 €
- FFTA : 39,72 €
- Assurance : 0.28 €
- Part évènement : 2 €

Répartition coûts licences jeunes :

- Comité Départemental : 6 €
- Comité Régional : 10 €
- FFTA : 22,72 €
- Assurance : 0.28 €
- Part évènement : 2 €

Vie du Club :

- Flèches de progression passées en décembre 2023. **Remise lors de la galette des Rois en janvier 2024.**
- Galette des Rois : **samedi 20 janvier 2024 au soir**
- Archer de l'année : **samedi 16 mars 2024 à 10 heures**
- Tir de Noël : **samedi 16 décembre 2023 à 10 heures.** Tir organisé par Evelyne Cordier.
- Sonner les cloches : date à définir. Tir organisé par Evelyne Cordier.

Concours 2024 organisés par le Club - Dates proposées au calendrier (validation en décembre 2023)

- **7 avril 2024 : NATURE si l'avancement de la remise en état d'un parcours à Kervidern le permet.**
- 23 juin 2024 : 3D
- 15 septembre 2024 : NATURE (comptera pour la saison 2024/2025)
- Concours SALLE – A voir, décision selon résultats de celui du 26 novembre 2023

Projets structure du club saison 2023/2024

- Mur de tir - salle des sports de Ploumilliau : toujours en attente. **Demander l'accord de la Mairie de Ploumilliau.**
- Cible mobile : porte du local trop petite, problème de stockage.
- **Renouvellement matériel d'initiation, cible parcours ...**
- **Commander du STRAMIT**
- **Mezzanine pour ranger les 3D (à voir avec la Mairie de Ploumilliau)**
- **Sponsorisation du club** : à continuer...

RAPPEL DES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT :

Créneaux actuels à Ploulec'h **TOUTE L'ANNEE** :

- Lundi de 18 h à 19 h 30 – Archers confirmés sans encadrement.
- Mardi de 19 h 15 à 21 h – Archers confirmés sans encadrement.

Créneaux actuels à Ploumilliau **PAS D'ENTRAÎNEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES – Convention signée avec la Mairie – Cette disposition concerne TOUS les archers (débutants et confirmés)**

L'entraînement pourra être maintenu le premier samedi des vacances.

- Jeudi de 18 h à 19 h 30 – Archers débutants et confirmés avec encadrement.
- Jeudi de 19 h 30 à 22 h – Archers confirmés sans encadrement.
- Samedi 10 h à 11 h 30 – Archers débutants et confirmés avec encadrement.

Entraînement sur parcours extérieurs de Kervidern **quand ce sera à nouveau possible** :

- **Pour les archers non confirmés**, accès selon les propositions des encadrants du club.
- **Pour les archers confirmés**, accès libre, sauf en période de chasse (cette saison, du 17 septembre 2023 à fin février 2024) où l'accès est autorisé **UNIQUEMENT** le mardi et le vendredi.

D'autre part, il arrive que des archers d'autres clubs souhaitent venir tirer sur notre terrain. Les règles suivantes doivent être respectées :

- L'invité doit être licencié FFTA,
- Il convient de prévenir et avoir l'autorisation d'un dirigeant du club,
- L'invité doit être accompagné d'un archer du club. **Toute demande sera transmise à Sébastien OUVRARD ou Alexis HENRY.**

Participation financière (droit de paille) :

Il est décidé qu'il sera demandé la somme de 50 € à tout **Archer extérieur régulier** étant autorisé à utiliser nos structures.

Il ne sera pas demandé de participation financière pour une demande d'accès ponctuel (vacancier par exemple).

Elections partielles :

Patrick BESSAS démissionne de son poste de Trésorier.

Merci à lui pour tout ce qu'il a fait pour le Club pendant de nombreuses années.

Après vote de l'Assemblée, Emilie REICHARD le remplace et devient donc Trésorière.
Bienvenue à elle.

Toutes les questions ayant été abordées, la séance est levée.



Le Président
Jean-Michel FERREC